

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 04/03/2026

AVENANT N° 11 AU CONTRAT DSP ENTRE LA SPL BFC NUMÉRIQUE  
ET NIÈVRE NUMÉRIQUE

ANNEE 2026

*DELIBERATION N°2026-08 DU COMITE SYNDICAL*

Le comité syndical, légalement convoqué le 25 février 2026 s'est réuni en séance plénière le mercredi 04 Mars 2026 à 16H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,  
Bertrand COUTURIER  
Sylvie THOMAS,  
Yves RIBET,  
Alain BOURCIER,  
Justine GUYOT, ;

Patrice JOLY,  
Gilbert LIENHARD  
Jean-Luc VIEREN,  
Thierry GUYOT,  
Jacques MERCIER  
Martine GAUDIN

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

---:---:---:---:---:---:---

## Cadre de référence

- + Vu la décision du conseil d'administration du 21 octobre 2025 de la SPL BFC Numérique ;
- + Vu le projet d'avenant transmis par la SPL BFC Numérique ;
- + Vu les dispositions de l'article L. 3135-1 et des articles R. 3135-1 et suivants du code de la commande publique régissant la modification des contrats de concession.
- + VU le rapport n°8

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- + **De prendre acte** du projet d'avenant n° 11 modifiant l'article 22.iii de la Convention s'agissant de la composante R3 de la redevance de mise à disposition versée par le Déléataire au Déléant ;
- + **D'autoriser** Monsieur le Président de Nièvre Numérique à signer ledit avenant, les annexes concernées et tous les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte :

Nombre de voix pour :12

Nombre de voix contre :0

Nombre d'abstention : 0

DELIBERATION  
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT  
DU COMITE SYNDICAL  
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte

Fabien BAZIN

NNi